



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses****Soixante-troisième session**

Genève, 27 novembre-6 décembre 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session* ** *****

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 27 novembre 2023, à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Explosifs et questions connexes :
 - a) Examen des épreuves de la série 6 ;
 - b) Amélioration des épreuves de la série 8 ;
 - c) Examen des épreuves des parties I, II et III du Manuel d'épreuves et de critères ;
 - d) Détonateurs normalisés « UN » ;
 - e) Échantillons énergétiques ;
 - f) Examen des prescriptions en matière d'emballage et de transport des émulsions de nitrate d'ammonium ;
 - g) Électrification et carburants de remplacement et leur incidence sur le transport des explosifs ;
 - h) Questions diverses.
3. Inscription, classement et emballage.

* Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ST/SG/AC.10/C.3/125/Add.1. La date limite de soumission des documents est le 1^{er} septembre 2023.

** Les documents de la session seront disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://unece.org/info/Transport/Dangerous-Goods/events/376526>. Cette session se déroulera sans support papier. Il n'y aura pas d'exemplaires des documents dans la salle de réunion.

*** Seules les personnes inscrites pourront participer à la session. Toute personne souhaitant y assister doit s'inscrire sur la plateforme INDICO à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1001152/>. Les représentantes et représentants assistant en présentiel à la session doivent, à leur arrivée au Palais des Nations, retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75028). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <https://unece.org/practical-information-delegates>.



4. Systèmes de stockage de l'électricité :
 - a) Épreuves pour les batteries au lithium ;
 - b) Système de classification des batteries au lithium en fonction du danger ;
 - c) Dispositions relatives au transport ;
 - d) Batteries au lithium endommagées ou défectueuses ;
 - e) Batteries au sodium ionique ;
 - f) Questions diverses.
5. Transport de gaz :
 - a) Reconnaissance universelle des récipients à pression ONU et non ONU ;
 - b) Gaz de la division 2.2 transportés en quantités limitées ;
 - c) Questions diverses.
6. Propositions diverses d'amendements au Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses :
 - a) Marquage et étiquetage ;
 - b) Emballages, y compris l'utilisation des matières plastiques recyclées ;
 - c) Citernes mobiles ;
 - d) Autres propositions diverses.
7. Harmonisation générale des Règlements relatifs au transport des marchandises dangereuses avec le Règlement type.
8. Coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.
9. Principes directeurs du Règlement type.
10. Questions relatives au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)¹ :
 - a) Épreuves relatives aux matières comburantes ;
 - b) Affectation à plusieurs classes de danger physique et éventuelle combinaison de dangers ;
 - c) Questions diverses.
11. Uniformisation des interprétations du Règlement type.
12. Application du Règlement type.
13. Formation à la sécurité et renforcement des capacités en ce qui concerne les marchandises dangereuses.
14. Programme de développement durable à l'horizon 2030.
15. Possibilités de rendre le fonctionnement du Sous-Comité plus efficace et plus ouvert à tous les acteurs concernés.
16. Questions diverses.
17. Adoption du rapport.

¹ Les participantes et participants aux travaux du Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH) qui ne participent pas habituellement aux travaux du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses (Sous-Comité TMD) sont invités à participer aux travaux de ce dernier quand il examine la question des dangers physiques en qualité de centre de liaison pour le SGH (voir aussi ST/SG/AC.10/C.4/2, par. 43 b)).